

EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Rapport du Président du jury

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'industrie et des mines, ouvert au titre de l'année 2007, s'est tenu fin 2007. Le nombre de candidats à cet examen professionnel était restreint. Deux personnes seulement se sont présentées aux épreuves écrites puis aux épreuves orales. Le jury, après notamment l'épreuve orale d'entretien, a décidé de n'admettre aucune des deux.

Le corps des techniciens supérieurs de l'industrie et des mines est un corps de catégorie B. L'examen professionnel en cause est ouvert aux fonctionnaires du MINEFI de catégorie C, sans qu'il soit fait de distinction entre corps techniques et corps administratifs. Cependant, le corps des techniciens supérieurs étant un corps à vocation technique, et ses membres étant appelés à occuper des fonctions à dominante technique, les épreuves de l'examen professionnel privilégient les compétences techniques. C'est ainsi que, si l'épreuve écrite n°1 consiste en la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier dont les éléments sont fournis aux candidats, l'épreuve écrite n°2 comporte une partie obligatoire portant sur le contrôle des véhicules, plus une partie à option portant, au choix du candidat, sur la métrologie ou sur les appareils à pression, et l'épreuve écrite n°3 vise à tester les connaissances des candidats dans les domaines de la physique, de la chimie, de la qualité et de l'informatique. Enfin, l'épreuve orale, passée par l'ensemble des candidats, consiste en un entretien à contenu libre avec le jury, tendant notamment à apprécier la motivation des candidats, leurs connaissances administratives générales, et leur aptitude à occuper des postes de technicien supérieur de l'industrie et des mines.

Les deux seules candidates ayant subi l'ensemble des épreuves étaient des personnes ayant des fonctions administratives, qui s'étaient toutes deux dans le passé présentées à ce même examen professionnel. Leurs résultats aux épreuves techniques montrent un certain effort de préparation sur des matières n'appartenant pas à leur contexte professionnel habituel. L'épreuve de rédaction d'une note de synthèse a fourni des résultats moyens. L'épreuve d'entretien avec le jury a fait apparaître que les candidates étaient pleines de bon sens, plutôt motivées dans leur recherche de promotion, mais n'avaient pas vraiment la stature d'un technicien supérieur.

D'autres filières de promotion existent au sein du MINEFI, qui permettent d'accéder à es corps de catégorie B administratifs. Les deux candidates avaient par ailleurs prévu de se présenter à de telles filières. Il est souhaitable qu'elles y trouvent une voie de progression de carrière plus en accord avec leur profil, leurs aptitudes et leur expérience.

Le président du jury

P. SAINT RAYMOND